



À Villecerf

Juillet 2023

L'édito de Claude Lazaro



Après avoir réalisé, en équipe et dans la bonne humeur, les passerelles du GR11, installé les pupitres des croix du village et engagé la dernière phase de la signalétique, le maire m'a confié une nouvelle mission :

Valoriser, en tant que jardin, l'espace de l'ancien cimetière, surplombant la cour de la mairie : dénommé "Jardin Abel BARRAULT", du nom d'un généreux donateur villecerfois. Ce projet, déjà étudié par Jean-Paul LENFANT en 2015, avait été abandonné du fait du respect des normes d'accessibilité, entraînant un surcoût de 35 à 40 000 €.

Aujourd'hui, la situation est différente. La commune a préempté la parcelle AB287 autorisant, ainsi, l'accès aux personnes à mobilité réduite, via le chemin des Sablons, après l'ouverture du mur.

Pour définir la future vocation de ce lieu, une première réunion s'est tenue le samedi 17 juin. Aux côtés des élus et d'Évelyne HENG (ÉPENÉI - Accompagnement en végétalisation), les membres des commissions des sages, du patrimoine, du fleurissement et de l'Association des Jeunes ont pu échanger.

Après avoir mentionné, sur post-it, quelques idées importantes pour aménager notre futur jardin Abel BARRAULT et définir sa ou ses vocations, chacun s'est retrouvé, sur site, pour visualiser, à la fois, les aménagements à effectuer et les éléments de végétation à conserver (If, Buis, Lilas, Bignone, Sureau...).

Au vu de notre nouvelle réalité climatique, nous lierons, bien sûr, la mise en place de ce projet à la nécessité de récupérer les eaux de pluie et de privilégier des espèces végétales moins exigeantes en eau.

Bref, avec toute cette belle équipe, nous avons du pain sur la planche !



P2 | P6

Agenda

Actualité de l'école et de la municipalité

P7 | P8

Actualité des associations

La parole des écoliers

P9 | P12

Infos pratiques

Les applis, Idée balade, Environnement, Retour en images, la rentrée de l'EDH

Agenda

Samedi 29 juillet, à 19h :

48^{ème} CERFESTIVAL, organisé par PRODHATHOR, 32, route de Lorrez-le-Bocage.

Vendredi 25 août :

Nuit de la chauve-souris, par Seine-et-Marne Environnement.

Samedi 26 août, à 19h :

49^{ème} CERFESTIVAL, organisé par PRODHATHOR, 32, route de Lorrez-le-Bocage.

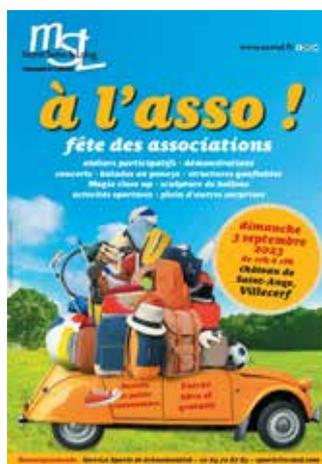
3 septembre, de 10h à 18h :

Forum des associations, « À l'Asso » au château de Saint Ange à Villecerf, organisé par la Communauté de Communes.

Venez découvrir les programmes d'activités des services de la CCMSL, des associations de nos villages et participer à des ateliers ludiques.

10 septembre, à 15h :

Thé dansant du Comité des Fêtes, à la Maison des Associations.



RENTRÉE SCOLAIRE à l'école primaire de Villecerf : le 4 septembre, à 9h.

Attention, il n'y aura pas d'accueil périscolaire ce matin-là !



Actualités de l'école

ÇA BOUGE À L'ÉCOLE !

Nous souhaitons une excellente retraite à notre chère Marie-Françoise FILLON qui quitte l'école de Villecerf après 18 ans de dévouement auprès des enfants de Villecerf et de leurs familles !

Félicitations à Adeline GAUCHET qui est confirmée dans son poste de directrice de l'école !

Félicitations également à Julie DESCAVES qui nous quitte pour prendre, à la rentrée, un poste de directrice intérimaire à Thomery.

Enfin, souhaitons la bienvenue à Véronique ALORY, qui remplace Marie-Françoise à la maternelle et à Amélie LEVREUX qui reprend la classe de GS / CP / CE1.



De gauche à droite : Marie-Françoise FILLON, Adeline GAUCHET et Julie DESCAVES



Véronique ALORY



Amélie LEVREUX

**STRUCTURE DES CLASSES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024 :**

PS-MS-GS (22 élèves),
GS-CP-CE1 (21 élèves),
CE2-CM1-CM2 (22 élèves),
soit 65 élèves au total.

LE PÉRISCOLAIRE

Le contrat de fourniture des repas scolaires a été renouvelé pour les 3 années à venir. C'est l'actuel prestataire CONVIVIO-OCRS qui a été choisi, de nouveau, parmi 3 candidats. La qualité des aliments, la qualité du service et la prise en compte des distances de transport ont guidé le choix de la commission d'appel d'offres.

Le tarif de la cantine augmente de 6.5 % à la rentrée, passant de 4.23 € à 4.50 € pour le premier enfant, de 4.03 € à 4.29 € pour le deuxième enfant et de 3.42 € à 3.64 € pour le troisième enfant. Les hausses de prix des matières premières et de l'énergie ne sont qu'en partie répercutées sur le prix du repas, la partie la plus importante étant financée par des économies sur d'autres postes du budget communal.

Les tarifs de la garderie ne changent pas (pas d'augmentation depuis 2017).

**ATCHOUM : UN NOUVEAU SERVICE DE
COURT VOITURAGE SOLIDAIRE ARRIVE
CHEZ NOUS !**



Ce service est accessible dès maintenant aux habitants de la CCMSL. L'inscription et la réservation se font par téléphone, par le site internet :

<https://www.atchoum.eu/> ou sur l'application dédiée. Le paiement pourra se faire en ligne, mais **des tickets mobilité seront également disponibles à l'Agence Postale.**

Pour en savoir davantage sur ce service, consultez le flyer annexé à ce journal.

**SÉCURITÉ RUE GRANDE ET LIMITATION DE
VITESSE**



La phase expérimentale, rue Grande, montre des résultats encourageants.

Aucun signalement d'accrochage entre automobilistes ou d'arrachage de rétroviseur ; nette réduction des vitesses observées.

Nous avons déjà fait évoluer les premiers dispositifs, en tenant compte des remarques de plusieurs usagers qui nous ont écrit. Le passage des véhicules à gros gabarit dont les véhicules agricoles nécessitait notamment d'allonger la distance entre certains îlots.

Nous allons poursuivre cette écoute attentive en faisant, encore, évoluer les aménagements de réduction des vitesses.

La modification la plus importante aura lieu à la sortie du village, vers Écuelles, pour tenir compte des sorties de garage des nouvelles constructions.

Un îlot maçonné va donc être supprimé ainsi que deux cases de stationnement, entre les n° 12 et 16.

D'autres cases seront déplacées afin de renforcer l'effet d'alternance, entre les n° 22 et 24.

Simultanément à cet ajustement, la mise en place de la limitation à 30 km/h sur l'ensemble du village va être réalisée, suite à la validation de la mesure par l'Agence Routière Départementale.

L'entreprise SIROM est chargée de procéder aux travaux de signalisation, cet été.

Des panneaux en entrée de village et des marquages de rappel au sol vont apparaître, conformément aux recommandations des services départementaux compétents.

Villecerf rejoint les villes qui font le choix de ne pas laisser le trafic automobile prendre le pas sur le cadre de vie de ses habitants.



DIAGNOSTIC DES ADRESSES POSTALES DU VILLAGE

Notre commune a passé une convention avec La Poste pour réaliser le diagnostic de toutes nos adresses postales et rechercher ainsi d'éventuelles anomalies de numérotation ou de noms de rue.

En effet, la qualité de l'adresse postale d'un usager est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, la distribution du courrier et des services à domicile, la bonne utilisation des services du GPS ou encore le déploiement de la fibre optique auprès des particuliers.

Nous vous ferons part du résultat de cet audit après l'été.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le déficit d'adressage coûte un demi-point de PIB par an à la France :

- Soit 10 milliards d'euros ;
- Soit + de 3 000 € par adresse non numérotée.

Plus de 20 000 communes ont au moins une voie qui n'est pas entièrement numérotée ;

2,6 millions d'habitations ne disposent pas d'une adresse précise ;

12 000 voies homonymes avec une forte progression ces dernières années.



LES TRAVAUX À VENIR

À l'école, cet été :

À l'école maternelle, les fenêtres de la façade ouest (côté aire de jeux) seront remplacées pour parfaire l'isolation thermique du bâtiment. À l'école élémentaire, plusieurs pièces, dont le bureau de direction, seront repeintes.

Éclairage public

En 2023 et 2024, les luminaires de l'éclairage public seront progressivement remplacés par des lampes LED. Après les mesures de réduction de l'éclairage de nuit, cet investissement, subventionné par le SDESM, à hauteur de 70%, permettra de compléter les économies d'énergie.



- (A) Panneau Piéton (Lavoir, GR11)
- (B) Panneau piéton (Chemin Rose)
- (D) Panneau piéton (MDA)
- (3) Panneau Place du village (Marquis de ROYS)
- (4) / (A') Panneaux route d'Épisy/rue de l'Église
- (M) Panneau mural Maison des associations

La signalétique du village :

C'est parti pour la troisième et dernière phase de notre signalétique !

La pose est programmée pour début novembre.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS PATRIMOINE ET FLEURISSEMENT



Le paillage des haies

Au city-stade, les grandes herbes du printemps qui avaient envahi nos plantations d'arbustes ont été enlevées et un nouveau paillage a été posé par la commission Fleurissement, bien épaulée par Franck ÉTANCELIN.

Réparation du pont Noir

Et voilà, le Pont Noir est réparé, les lisses et garde-corps endommagés ont été remplacés, grâce à notre menuisier bénévole, Jackie NATTIER, que nous remercions vivement.



La pointe Saint Vincent

L'aménagement de la pointe Saint Vincent est terminé. Le muret a été nettoyé et restauré, des grès ajoutés et entièrement jointoyés.

À la manœuvre, une équipe de choc, Tonio avec la commission fleurissement, notre service technique et Franck ÉTANCELIN. Nivellement du sol autour du banc et pose du pupitre de la croix Saint Vincent, réalisé par Hector GONCALVEZ. Bravo à tous !



URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

- TOIT** (réfection de toiture) : DP
 - Auvent, pignon
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC
- PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX** : DP
- FAÇADE, RAVALEMENT** : DP
- CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES** : DP
- TERRASSE NON COUVERTE DE FLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**
 - Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
 - Surélévation et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité
 - Surélévation et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
 - Surélévation et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC
- GARAGE**
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC
 - Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP
- FIBISCINE**
 - < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 - < 100 m² ouverte : DP
 - < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
 - > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC
- MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE** : DP
- VERANDA, TERRASSES COUVERTES**
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 40 m² : DP
 - > 40 m² : PC
- PORTAIL** : DP
- CABANE BOIS OU BÉTON**
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Où trouver les formulaires d'urbanisme ?

<https://villecerf.fr/formulaires-administratifs/travaux-des-particuliers/>

Une question sur la démarche à suivre, un conseil pour préparer votre projet ? Renseignez-vous au secrétariat ou écrivez à : demande-urbanisme@villecerf.fr

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Haies et arbres : ceux-ci ne doivent pas présenter de danger ni de gêne pour la circulation des usagers **sur la voie publique** (trottoirs, chemins, routes). Les propriétaires doivent donc les tailler ou les élaguer régulièrement pour garantir les gabarits d'espace libre suffisants.



« Taillez-moi avant qu'il ne soit trop tard ! »



Déjections des animaux domestiques : les personnes accompagnées d'animaux doivent impérativement ramasser leurs déjections sur la voie publique et les espaces verts publics.

Stationnement gênant : Il est interdit de stationner sur les trottoirs (article R417-11 du Code de la route). Vous encourez une amende de 135 €.

Retrouvez les arrêtés municipaux en mairie et sur <https://villecerf.fr/arretes/>



NUISANCES SONORES

Les activités générant des niveaux de bruit élevés sont autorisées uniquement

- du lundi au vendredi de 8h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ne pas respecter ces horaires rend amendable.
(arrêté municipal n°6.1/2021-037)

Exemples d'activités bruyantes, sources de nuisances sonores : utilisation d'engins, d'outils électriques et thermiques, musique forte, ...

TOUT BRÛLAGE À L'AIR LIBRE EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE

Arrêté municipal 6.1/2021-004 du 11/01/2021

QUELQUES ALTERNATIVES AU BRÛLAGE

- DECHÈTERIE
- COMPOSTAGE
- BROYAGE / PAILLAGE
- TONTE MEULAGE

GAZ À EFFET DE SERRE
CO₂, H₂O, O₃, CH₄, N₂O, GAZ FLUORÉS

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES
PM₁₀, PM_{2.5}, O₃, NO_x, SO₂

Utilisés à travers le monde, ils sont les principaux responsables de l'acidification des pluies et de l'émission de particules fines.

Utilisés en France, ils sont les principaux responsables de l'acidification des pluies et de l'émission de particules fines.



Venez rencontrer les responsables du Comité des Fêtes, du Foyer Rural, de LPV (avec les crêpes), de l'AJV (avec les gâteaux), de l'AMSud77 et de GRINN au Forum « A l'Asso », le 3 septembre, au château de St Ange.



FOYER RURAL



En plus des activités régulières (voir le programme de la saison 2023-2024 distribué avec ce journal), le Foyer Rural vous propose, dès la rentrée, une nouvelle section "Atelier Floral" qui sera animée par Solène, artisan fleuriste éco-responsable.

ATELIERS D'ART FLORAL

- ☀ 1 atelier par mois
- ☀ Le mardi 14h - 15h30
- ☀ Thèmes variés : bouquets, compositions piquées, fleurs séchées, etc.
- ☀ Tarif : 30 €/atelier



Informations et inscriptions
Solène / 0646210672
bonjour@atelier-eclose.com



L'avenir du Foyer rural ?

Dans la perspective du départ des coprésidentes actuelles dans moins de 3 ans, pour éviter sa dissolution et faire perdurer les activités mises en œuvre par le FOYER RURAL depuis plus de 33 ans, nous vous invitons à venir nous rejoindre au prochain conseil d'administration. **SAUVER NOTRE FOYER RURAL, c'est important pour notre village !**

ASSOCIATION MÉMORIELLE DU SUD77



L'association participera à la cérémonie du 79^{ème} anniversaire du massacre des Pères Oblats, à la Brosse Montceaux, le 24 juillet, à 18h et vous y invite.



LES PETITS VILLECERFOIS (LPV)

Le 13 mai 2023, nous avons pu proposer le spectacle de la compagnie « **Les pieds sur terre, la tête en l'air** », conte musical pour sensibiliser les enfants à propos de la vie sur terre.

Financé en partie par l'association LPV et la mairie de Villecerf, ce fût une opération réussie. Plus de 50 jeunes ont été accueillis, avec autant d'adultes.

Le 18 mai 2023, le jour de la brocante du village, les parents d'élèves élus ont eu le plaisir de faire les crêpes et les vendre sur la place Marquis de Roys. 12 litres de pâte, soit plus de 150 crêpes, pour le régal des papilles ! Les Petits Villecerfois se sont mobilisés pour faire connaître l'association et les actions au profit des projets liés à l'école de notre village.

Après le forum « À l'Asso » du 3 septembre, retrouvez les Petits Villecerfois au goûter de rentrée, le 5 septembre 2023.



ASSOCIATION DES JEUNES DE VILLECERF



Le vendredi 26 mai, nous avons accueilli le conseil municipal des jeunes de Villemer pour échanger sur nos projets respectifs. Les jeunes de Villemer nous ont invités à l'inauguration du nouveau parc sportif de Rebours et, à notre tour, nous les avons invités à la Boum du 23 juin.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le 18 mai, la nouvelle équipe du Comité des Fêtes organisait sa première brocante et le 1^{er} juillet, la Fête du Village ! Merci à Aurélie, Marie et Émilie ainsi qu'à tous les bénévoles pour ces deux très belles journées !

La parole des écoliers

SORTIE DU JEUDI 16 MARS 2023



Les élèves du CP-CE1-CE2 sont allés au potager de Saint-Ange. Ils ont fait deux kilomètres à pied pour y aller. Un groupe d'enfants s'est occupé des animaux. Ils ont promené et brossé les ânes. Après ils ont brouté. Les élèves

sont aussi allés voir les poules. Certains élèves se sont occupés des moutons. Ils ont aussi nettoyé les enclos.

L'autre groupe d'élèves a planté des graines : des haricots, des tomates et des poireaux. Ils ont aussi mis de la terre dans les pots. Ils les ont arrosés. Ils ont écrit ce qu'ils avaient planté dans chaque pot.



Tous les élèves ont écouté les abeilles dans les arbres. Ils ont croisé un blaireau mort sur la route.



EXAMENS 2023



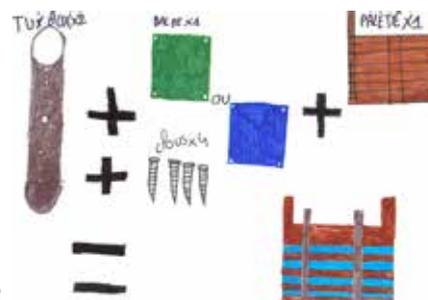
Félicitations à tous les lauréats d'examens (Bac, brevet et autres diplômes...) !

Et une pensée encourageante pour celles et ceux qui y parviendront une prochaine fois.

LE MUR VÉGÉTAL

Il vous faut :

- Des palettes
- Des tuyaux
- Des clous
- Des bâches
- Un marteau
- Une agrafeuse
- Un pied de biche



PREMIÈRE ÉTAPE

Avec le pied de biche, il faut enlever les planches qu'il y a sur les palettes et enlever les clous avec un marteau.

DEUXIÈME ÉTAPE

Prenez 2 tuyaux pour l'arrosage, faites plein de trous, de droite à gauche, de haut en bas, mettez des bouchons d'un côté des tuyaux.

TROISIÈME ÉTAPE

Vissez une planche sur le côté pour maintenir la terre et faites pareil de l'autre côté.

QUATRIÈME ÉTAPE

Agrafez une bâche de l'autre côté de la palette et vissez une planche du côté extérieur de la palette (pour éviter qu'elle ne s'envole).



Retour en images

Atelier Foot Free Style, le 5 mai



Brocante du Comité des Fêtes, le 18 mai



Concert des Rencontres internationales de la Harpe en Ile-de-France, le 17 juin



Cérémonie des jeunes majeurs, le 10 juin



Atelier Graff, le 17 juin



Fête de la musique de PRODHATHOR, le 24 juin



Remise des dictionnaires aux CM2 et cérémonie de départ en retraite de Marie-Françoise FILLON, le 23 juin



Fête de l'école le 30 juin, Au revoir à Marie-Françoise



Portes ouvertes de la permaculture GRINN, le 8 juillet



La rentrée de l'Espace Des Habitants



Fête du village du Comité des Fêtes et
kermesse des parents d'élèves, le 1^{er} juillet



Les activités régulières



ACTIVITÉS PARENTALITÉ en accès libre pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents.

Tous les lundis :

Eveil des sens, de 9h30 à 11h30
Activités d'éveil pour les enfants (musical, sensoriel, moteur...) et temps d'échanges entre parents sur les problématiques éducatives du quotidien.

Tous les mardis :

Lieu d'accueil enfants-parents, Main Tenant Pour Demain, 9h30 – 11h30

Un espace convivial et ludique, avec des jeux et du matériel pédagogique, un lieu de rencontre et d'échange entre parents, idéal pour accompagner l'évolution des enfants.

ATELIERS SENIORS activités adultes adaptées aux plus de 60 ans, sur inscription

Tous les lundis et tous les jeudis

At'sport santé - 14h à 15h ou 15h à 16h.

Tous les vendredis

MARCH'ACTIV' de 9h à 12h

Marche sportive sur le territoire de la Communauté de Commune.



Agenda

4/09 | Coup de cœur lecture, 15h – 17h (sur inscription)

5/09 | Atelier aquarelle avec Béatrice, 9h30 – 11h30 (sur inscription)

12/09 | Atelier bien-être seniors, avec Vanessa, 15h - 17h30 (sur inscription)

14/09 | Baraque à Frat', à Ville Saint Jacques, 10h – 16h
Atelier sport santé, bien être, nutrition, multimédia et rencontre avec les partenaires œuvrant dans le champ du vieillissement, repas partagé et thé dansant.

16/09 | Repair Café et ressourcerie ambulante « le monde de la récup », 14h - 18h (sur inscription)

19/09 | Atelier culinaire seniors « la main à la pâte », 9h30 – 14h (sur inscription). Chaque atelier s'achèvera par une dégustation.

26/09 | Balade seniors, 9h – 13h (sur inscription), en compagnie d'un guide local bénévole, à la découverte des villages du territoire.



Le jeu des
étoiles



Trouve toutes
les étoiles dans
les pages
du journal.

Combien y en
a-t-il ?

Réponse : 11 étoiles



Vos commerces



NO STRESS Du lundi au vendredi, 7h30-14h et 17h-20h, le samedi, 8h30-14h
Fermeture estivale : du 5 août au 28 août.

MARCHÉ ALIMENTAIRE Tous les vendredis, de 15h30 à 19h00, place Marquis de ROYS
Fermeture estivale : du 8 juillet au 28 août.

CHEZ BENNY'S (PIZZAS) Tous les mercredis soir, dès 18h30, place Marquis de ROYS
Fermeture estivale : du 6 août au 28 août.

Services municipaux

Horaires de la mairie :

Mardi de 14h00 à 18h30 - Vendredi de 14h00 à 17h30 Mercredi (1^{er} et 3^{ème} du mois) de 14h00 à 17h00

Samedi (2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} du mois) de 9h00 à 12h00 - 01 64 24 93 08 - **Fermeture estivale : les 18 juillet, 16, 18 et 22 août.**

mairie@villecerf.fr - Site internet : <https://villecerf.fr/>

Urbanisme : demande-urbanisme@villecerf.fr - Site web : <https://villecerf.fr>

Horaires de l'agence postale : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, fermée tous les mercredis et le dernier samedi du mois - **Fermeture estivale : le 15 juillet, du 24 au 29 juillet et le 19 août.**

Horaires de la bibliothèque (hors vacances scolaires) : Mardi de 16h30 à 18h30, Samedi de 10h à 12h30

Cet été : ouverture uniquement les 22 et 29 juillet, le 5 août et le 2 septembre.

Numéros utiles :

SAMU / Urgences médicales : 15 - Police : 17 - Pompiers : 18

Numéro d'appel d'urgence européen : 112 - Urgences dentaires : 08.92.23.11.28

EDF 24h/24 : 0.810.33.30.77 - SAUR 24h/24 : 0.810.01.50.16 -

Centre anti-poison : 01.40.05.48.48 - Pharmacie de Garde : 01.64.70.56.36

PROCHAINES INFOS EN OCTOBRE AVEC LA VILLECER'FEUILLE N°5



Magazine d'informations de la municipalité de Villecerf

Directeur de publication : François Deysson

Rédacteurs : Claude LAZARO, Mélanie LAMOTTE, Jacques ILLIEN, Carlos VALERO

Réalisé à Villecerf par l'agence LB COM | contact@lbecom.fr